



Aux destinataires de la procédure de
consultation

Date **- 9 NOV. 2022**

**Avant-projet de message relatif à la modification de la LALAFam pour l'instauration d'une
aide financière aux soins dentaires – Procédure de consultation**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

En décembre 2018, le Conseil d'Etat a nommé une commission extraparlamentaire afin de traiter l'initiative « Pour la création d'une assurance dentaire cantonale » ainsi que le postulat PLR « Accès aux soins dentaires pour tous. Il y a urgence ! ». La commission a rendu son rapport au gouvernement le 22 janvier 2020. Si elle ne se montre pas favorable à l'introduction d'une assurance dentaire, elle présente toutefois un panel de mesures visant notamment un renforcement de la promotion de la santé bucco-dentaire.

Parmi le paquet de mesures proposées, le Canton a décidé de retenir les éléments allant dans le sens de la prévention d'une bonne hygiène bucco-dentaire. Au total, 7 mesures focalisées sur des groupes de population à risque (jeunes, personnes en situation de handicap, personnes âgées en institutions médico-sociales, ...) ont été retenues, partant du constat que la plupart des affections bucco-dentaires peuvent être évitées grâce à une bonne hygiène.

De plus, le Canton souhaite également renforcer le soutien aux adultes de condition économique modeste, susceptibles de renoncer à des soins dentaires pour des raisons financières. Un projet d'aide financière pour le remboursement des soins dentaires a ainsi été élaboré et permettrait de venir en aide à plus de 2'000 ménages valaisans par an.

Cette dernière mesure nécessitant une modification de bases légales, un avant-projet de message a été élaboré par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), présentant l'ensemble des mesures retenues par le Conseil d'Etat ainsi que leur incidence financière.

Le Conseil d'Etat a autorisé le DSSC à mettre cet avant-projet de message en consultation. À ce stade, le Conseil d'Etat n'a pas pris position sur cet avant-projet.



Nous avons ainsi l'avantage de vous remettre, pour consultation, l'avant-projet de message relatif à la modification de la LALAFam pour l'instauration d'une aide financière aux soins dentaires en vous invitant à **faire parvenir vos observations, remarques et propositions**

d'ici au 16 janvier 2023 au plus tard.

Les documents en lien avec la mise en consultation sont disponibles sur <https://www.vs.ch/web/che/consultations-cantoniales-en-cours>. Toute personne ou institution intéressée est invitée à se prononcer.

Les réponses doivent être adressées au Service de la santé publique, Avenue de la Gare 23, 1950 Sion, lequel se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, ou transmises par messagerie à l'adresse suivante : santepublique@admin.vs.ch.

Nous précisons qu'à l'échéance de la présente procédure de consultation, les avis exprimés pourraient être publiés.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cet avant-projet et espérons qu'un maximum de personnes et d'institutions, expressément consultées ou invitées à donner spontanément leur point de vue, participent à cette consultation.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Mathias Reynard
Conseiller d'Etat

Annexes Avant-projet de message
Préavis législatif
Rapport de la commission extraparlamentaire « soins dentaires »